

✓

JOURNAL OFFICIEL

DES

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

10 OCTOBRE 1959

ÉDITION DE LANGUE FRANÇAISE

2^e ANNÉE N° 52

SOMMAIRE

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EUROPÉENNE

Procès-verbaux des séances

Session de septembre 1959

<i>Procès-verbal de la séance du mardi 22 septembre 1959</i>	1041/59
<i>Procès-verbal de la séance du mercredi 23 septembre 1959</i>	1045/59
<i>Procès-verbal de la séance du jeudi 24 septembre 1959</i>	1046/59
<i>Procès-verbal de la séance du vendredi 25 septembre 1959</i>	1048/59

Composition de l'Assemblée et de ses organes

<i>Modifications intervenues depuis la publication du Journal officiel des Communautés européennes, n° 49, du 15 septembre 1959, page 1017/59</i>	1056/59
---	---------

Informations

<i>Calendrier des réunions</i>	1058/59
--------------------------------------	---------

VIENT DE PARAÎTRE:

**LA REPRÉSENTATION DES TRAVAILLEURS SUR LE PLAN DE
L'ENTREPRISE DANS LE DROIT DES PAYS MEMBRES
DE LA C.E.C.A.**

Ce volume s'insère dans la série d'études consacrées aux principaux aspects du droit du travail dans les pays de la Communauté que la Haute Autorité a confiées à un groupe de travail composé d'éminents juristes.

Il s'agit du troisième volume de la série, faisant suite aux études consacrées aux „*Sources du droit du travail*” et à „*La stabilité de l'emploi*”. Le succès rencontré par ces études a démontré l'intérêt de cet effort pour saisir les lignes directrices du droit du travail dans nos six pays.

Le mouvement visant à créer des organismes de protection des travailleurs sur le plan de l'entreprise, d'une part, et l'aspiration à instituer un contrôle des travailleurs sur la gestion économique et financière de l'entreprise d'autre part, démontrent l'importance de ce document qui décrit, dans ses aspects fondamentaux, la situation actuelle en la matière dans les six pays de la Communauté et met en relief les différences existantes et les tendances communes.

Suivant la méthode adoptée pour les précédents ouvrages, six rapports nationaux analysent les sources, la composition et les tâches des représentations des travailleurs dans les différents pays et un rapport de synthèse souligne les concordances et les disparités constatées.

Les rapports nationaux ont été rédigés par:

MM. G. BOLDT, juge auprès du tribunal fédéral du travail, Kassel;

P. HORION, Professeur à l'Université de Liège;

P. DURAND, Professeur à la faculté de droit et des sciences économiques de Paris;

A. KAYSER, Président de l'Office des Assurances sociales de Luxembourg;

L. MENGONI, Professeur à l'Université catholique de Milan;

† A. N. MOLENAAR, Professeur à l'Université d'État de Leyde.

Le rapport de synthèse a été rédigé par M. le Professeur BOLDT.

Le volume qui comporte environ 350 pages est en vente aux bureaux de vente du Journal officiel des Communautés européennes au prix de frb. 100,— (frf. 970).

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EUROPÉENNE

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SESSION DE SEPTEMBRE 1959

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MARDI 22 SEPTEMBRE 1959

PRÉSIDENCE DE M. ROBERT SCHUMAN
Président

La séance est ouverte à 15 h 05.

Reprise de la session

M. le Président déclare reprise la session annuelle de l'Assemblée Parlementaire Européenne qui avait été interrompue le 26 juin 1959.

Éloges funèbres

M. le Président prononce l'éloge funèbre de M. Boutemy et de M. Oesterle, membres de l'Assemblée.

Composition de la Haute Autorité de la C.E.C.A.

L'Assemblée prend acte de communications de M. Pella, *président de la conférence des gouvernements des États membres*, concernant la composition de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, entrée en fonctions le 15 septembre 1959.

La Haute Autorité est ainsi composée:

Président: M. Piero Malvestiti; *premier vice-président:* M. Dirk Spierenburg; *deuxième vice-président:* M. Albert Coppé.

Membres: MM. Albert Wehrer, Paul Finet, Heinz Potthoff, Roger Reynaud, Pierre-Olivier Lapie, Fritz Hellwig.

D'autre part, M. le Président informe l'Assemblée qu'il a été saisi du procès-verbal de la détermination par le sort de l'ordre dans lequel le renouvellement biennal par tiers des membres de la Haute Autorité doit être opéré.

Il résulte de ce document que:

— Ont été désignés par le sort comme membres sortant à l'expiration de la période de deux ans courant du 15 septembre 1959 au 14 septembre 1961:

MM. Albert Coppé, Albert Wehrer, Pierre-Olivier Lapie.

— Ont été désignés par le sort comme membres sortant à l'expiration de la période de quatre ans courant du 15 septembre 1959 au 14 septembre 1963:

MM. Paul Finet, Roger Reynaud, Fritz Hellwig.

Démission d'un membre de l'Assemblée

M. le Président informe l'Assemblée de la démission de M. Fritz Hellwig, à la suite de sa nomination comme membre de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

Contrôle des budgets de la C.E.E. et de la C.E.E.A.

L'Assemblée prend acte d'une communication de M. Pella, *président des Conseils de la Communauté Économique Européenne et de la Communauté Européenne de l'Énergie Atomique*, d'où il résulte que ces Conseils ont désigné le 8 juillet 1959, M. Giovanni Freddi, comme président de la commission de contrôle prévue aux articles 206 du traité instituant la Communauté Économique Européenne et 180 du traité instituant l'Euratom.

Entente charbon-pétrole dans la république fédérale d'Allemagne

L'Assemblée prend acte d'une communication de M. Hallstein, *président de la Commission de la Communauté Économique Européenne*, déjà portée à la connaissance de ses membres, relative à l'application de l'article 85 du traité à l'entente charbon-pétrole dans la république fédérale d'Allemagne. Ce problème avait été soulevé au cours de la séance du 8 janvier 1959 par différents membres de l'Assemblée.

Dépôt de documents

L'Assemblée prend acte du dépôt:

— d'une lettre de M. le Président du Conseil de la Communauté Économique Européenne demandant à l'Assemblée la consultation prévue par l'article 127 du traité de la Communauté Économique Européenne sur le projet de règlement du fonds social européen.

Cette lettre et le document annexé ont été imprimés et distribués sous le n° 48 et renvoyés à la commission des affaires sociales.

— De lettres datées du 11 septembre 1959 de M. le Président des Conseils de la Communauté Économique Européenne et de la Communauté Européenne de l'Énergie Atomique, transmettant les

projets de budget supplémentaire relatif à la Cour de Justice des Communautés européennes pour l'exercice 1959.

Ces lettres de transmission et leurs annexes ont été imprimées et distribuées sous les n° 52 et 53 et renvoyées à la commission de l'administration de l'Assemblée Parlementaire Européenne et du budget des Communautés.

L'Assemblée prend également acte du dépôt des documents suivants:

— rapport de M. Bertrand, au nom de la commission de la sécurité, de l'hygiène du travail et de la protection sanitaire sur les problèmes de sécurité, d'hygiène du travail et de protection sanitaire dans le cadre de la Communauté Économique Européenne et de l'Euratom ainsi que sur les questions du contrôle de sécurité dans le cadre de l'Euratom en application des articles 77 à 85 du traité (doc. n° 49);

— rapport de M. Blaisse, au nom de la commission de la politique commerciale et de la coopération économique avec les pays tiers, sur les problèmes relatifs à une association économique européenne (doc. n° 50);

— rapport de M. Darras, au nom de la commission du marché intérieur de la Communauté, sur les problèmes relatifs à l'ouverture des marchés et au régime de concurrence soulevés par les deuxièmes rapports généraux sur l'activité de la Communauté Économique Européenne et de la Communauté Européenne de l'Énergie Atomique (doc. n° 51);

— rapport de M. Bohy, au nom de la commission des questions juridiques, du règlement et des immunités, sur la modification de l'article 32, paragraphe 2, du règlement de l'Assemblée Parlementaire Européenne, relatif à l'établissement de la liste des orateurs (doc. n° 54),

— rapport de M. Angioy, au nom de la commission des affaires sociales, sur les problèmes sociaux traités dans le deuxième rapport général sur l'activité de la Communauté Économique Européenne (doc. n° 55).

Modification dans la composition d'une commission

L'Assemblée décide de remplacer, dans la commission temporaire spéciale chargée d'une mission d'étude et d'information dans les pays et territoires d'outre-mer, M. Bégué par M. Bech.

Siège des institutions des Communautés européennes

M. le Président fait une déclaration sur l'échange de vues qui a eu lieu le 25 juillet 1959 entre les représentants des gouvernements des six États membres réunis en conférence et une délégation de l'Assemblée, conformément à la résolution adoptée par l'Assemblée le 14 mai 1959.

Sur proposition de M. Battista, *président de la commission des affaires politiques et des questions institutionnelles*, l'Assemblée décide de renvoyer la communication faite par M. le Président à la commission des affaires politiques et des questions institutionnelles.

Vérification de pouvoirs

Sur proposition du bureau, qui a procédé à l'examen des pouvoirs des représentants désignés pendant l'intersession, l'Assemblée valide les pouvoirs:

— de MM. Bonino, De Vita et Angioy;

— de MM. Armengaud et Blondelle, en remplacement de MM. Rochereau et Boutemy;

— de MM. Ramizason, Vial et Corniglion-Molinier, en remplacement de MM. Aubame, Hamani Diori et Rivierez.

Ordre des travaux

Sur proposition du Comité des présidents, l'Assemblée fixe comme suit l'ordre de ses travaux:

Cet après-midi:

De 15 heures jusqu'à 20 heures:

— exposé sur la situation sociale dans la Communauté, par M. Petrilli;

— présentation et discussion du rapport de M. Bertrand sur la libre circulation de la main-d'œuvre, la construction d'habitations et l'aide aux travailleurs contraints au chômage (doc. n° 40), étant entendu que la réponse de la Haute Autorité aura lieu seulement jeudi après-midi;

— présentation et discussion du rapport de M. Bertrand sur la protection sanitaire et le contrôle de sécurité (doc. n° 49).

Mercredi:

Le matin, à 10 heures:

— présentation et discussion du rapport de M. Darras sur l'ouverture des marchés et le régime de concurrence (doc. n° 51).

L'après-midi, de 15 h à 16 h 30:

— fin de la discussion du rapport de M. Darras.

A 16 h 30:

— déclaration de M. Malvestiti en sa qualité de président nouvellement élu de la Haute Autorité;

— déclaration de M. Folchi, au nom des Conseils de Ministres.

Jeudi:

Matin:

— réservé aux réunions des commissions et des groupes politiques et à la réunion du Comité des présidents, à midi.

A 15 heures:

— présentation du rapport de M. Blaisse sur l'association économique européenne (doc. n° 50);

— déclaration de M. Hallstein, *président de la Commission de la C.E.E.*;

— réponse à la déclaration de M. le Président de la Haute Autorité;

— trois questions orales adressées à la Haute Autorité et au Conseil Spécial de Ministres;

— réponse de la Haute Autorité au rapport de M. Bertrand (doc. n° 40).

A 21 heures:

— discussion du rapport de M. Blaisse sur l'association économique européenne.

Vendredi:

Matin à 11 heures et l'après-midi:

— fin de la discussion du rapport de M. Blaisse sur l'association économique européenne;

— présentation et discussion du rapport de M. Angioy sur les problèmes sociaux dans la Communauté Économique Européenne (doc. n° 55);

— présentation et discussion du rapport de M. Bohy sur une modification de l'article 32 (paragraphe 2) du règlement, relatif à l'établissement de la liste des orateurs (doc. n° 54);

— éventuellement, rapport sur les projets de budget supplémentaire;

— vote des propositions de résolution.

Situation sociale dans la Communauté Économique Européenne

M. Petrilli, *membre de la Commission de la Communauté Économique Européenne*, présente la partie du deuxième rapport général de la Commission de la Communauté Économique Européenne relative à l'évolution de la situation sociale dans la Communauté (doc. n° 18—III).

M. le Président informe l'Assemblée qu'elle sera appelée ultérieurement à discuter sur les rapports des commissions saisies de cette partie du deuxième rapport général.

Problèmes relatifs à la main-d'œuvre dans la C.E.C.A.

M. Bertrand présente le rapport fait au nom de la commission des affaires sociales sur:

— la politique de libre circulation de la main-d'œuvre;

— quelques aspects de la politique de la Haute Autorité en matière de construction d'habitations (voir Septième rapport général de la Haute Autorité de la C.E.C.A. sur l'activité de la Communauté);

— certains problèmes relatifs à la main-d'œuvre des industries de la C.E.C.A.;

— l'aide aux travailleurs des entreprises charbonnières contraints à du chômage partiel collectif par manque de débouchés de l'entreprise (doc. n° 40).

Dans la discussion interviennent MM. Nederhorst, au nom du groupe socialiste, Rubinacci.

PRÉSIDENCE DE M. JANSSENS

Vice-président

Dans la suite de la discussion interviennent MM. Battaglia, Storch, Nederhorst, Bertrand, *rapporteur*, Storch.

M. le Président rappelle à l'Assemblée que la réponse de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier ne sera donnée que jeudi après-midi.

Protection sanitaire et sécurité du travail dans le cadre de la C.E.E. et de la C.E.E.A.

M. Bertrand, *président de la commission de la sécurité, de l'hygiène du travail et de la protection sanitaire*, présente le rapport fait au nom de la commission, sur les problèmes de sécurité, d'hygiène du travail et de protection sanitaire dans le cadre de la Communauté Économique Européenne et de l'Euratom, ainsi que sur les questions du contrôle de sécurité dans le cadre de l'Euratom en application des articles 77 à 85 du traité (doc. n° 49).

PRÉSIDENCE DE M. ROBERT SCHUMAN

Président

Dans la discussion, interviennent MM. Posthumus, au nom du groupe socialiste, Santero, Posthumus, M. le Président, MM. Medi, *vice-président de la Commission de la Communauté Européenne de l'Énergie Atomique*, De Groote, *membre de la même Commission*, Petrilli, *membre de la Commission de la Communauté Économique Européenne*.

M. le Président informe l'Assemblée qu'elle sera appelée à se prononcer ultérieurement sur une proposition de résolution présentée par la commission compétente.

Ordre du jour de la prochaine séance

L'Assemblée fixe sa prochaine séance à demain, mercredi 23 septembre, avec l'ordre du jour suivant:

A 10 heures:

— présentation et discussion du rapport de M. Darras sur l'ouverture des marchés et le régime de concurrence (doc. n° 51).

De 15 heures à 16 h 30:

— suite et fin de la discussion du rapport de M. Darras.

A 16 h 30:

— déclaration de M. Malvestiti, en sa qualité de président nouvellement élu de la Haute Autorité;

— déclaration de M. Folchi, au nom des Conseils de Ministres.

La séance est levée à 20 h 20.

Le secrétaire général
de NERÉE tot BABBERICH

Le président
Robert SCHUMAN

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 1959

PRÉSIDENCE DE M. JANSENS
Vice-président

La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption du procès-verbal

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Ouverture des marchés et régime de concurrence

M. Darras présente le rapport, fait au nom de la commission du marché intérieur de la Communauté, sur les problèmes relatifs à l'ouverture des marchés et au régime de concurrence soulevés par les deuxièmes rapports généraux sur l'activité de la Communauté Économique Européenne et de la Communauté Européenne de l'Énergie Atomique (doc. n° 51).

Dans la discussion, interviennent MM. Illerhaus, *président de la commission du marché intérieur de la Communauté*, Kreyssig, au nom du groupe socialiste, Smets, Deringer, Duvieusart, Schaus, *membre de la Commission de la Communauté Économique Européenne*.

La séance est suspendue à 12 h 45.

Elle est reprise à 15 h 05.

Dans la suite de la discussion, interviennent MM. von der Groeben, *membre de la Commission de la Communauté Économique Européenne*, Deringer, von der Groeben, Metzger, Darras, *rapporteur*.

M. le Président informe l'Assemblée qu'elle sera appelée à se prononcer ultérieurement sur une proposition de résolution présentée par la commission compétente.

La séance est suspendue à 15 h 55.

Elle est reprise à 16 h 40.

PRÉSIDENCE DE M. ROBERT SCHUMAN
Président

Communication adressée par M. le Président du Conseil Spécial de Ministres

M. le Président donne lecture d'une communication de M. Elvinger, *président en exercice du Conseil Spécial de Ministres de la Communauté Euro-*

péenne du Charbon et de l'Acier, exprimant son regret de ne pouvoir assister, par suite de maladie, à la présente session.

Déclaration de M. le Président de la Haute Autorité

Intervient M. Malvestiti, en sa qualité de président nouvellement élu de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

Au nom de l'Assemblée, M. le Président adresse ses remerciements à M. Malvestiti et rappelle que la réponse à sa déclaration sera donnée au cours de la séance de demain jeudi, après-midi.

Déclaration de M. Folchi au nom des Conseils de Ministres

Intervient M. Folchi, secrétaire d'État chargé de la conduite du ministère des affaires étrangères de la République italienne, en l'absence de M. Pella, au nom des Conseils de Ministres des Communautés européennes.

M. le Président adresse ses remerciements à M. Folchi pour sa déclaration, dont l'Assemblée prend acte.

Ordre du jour de la prochaine séance

L'Assemblée décide de fixer sa prochaine séance à demain jeudi, 24 septembre, avec l'ordre du jour suivant:

A 15 heures:

— présentation du rapport de M. Blaisse sur les problèmes relatifs à une association économique européenne (doc. n° 50);

— déclaration de M. Hallstein, *président de la Commission de la Communauté Économique Européenne*;

— réponse à la déclaration de M. le Président de la Haute Autorité,

— questions orales n°s 3 et 4 de MM. Poher, Pleven et Birkelbach, adressées à la Haute Autorité et au Conseil Spécial de Ministres;

— réponse de la Haute Autorité au rapport de M. Bertrand sur la libre circulation de la main-d'œuvre, la construction d'habitations et l'aide aux travailleurs contraints au chômage (doc. n° 40);

— question orale n° 5 de M. Kalbitzer, adressée à la Haute Autorité,

A 21 heures:

— discussion du rapport de M. Blaisse sur les problèmes relatifs à une association économique européenne (doc. n° 50).

La séance est levée à 18 h 20.

Le secrétaire général
DE NERÉE tot BABBERICH

Le président
Robert SCHUMAN

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 1959

PRÉSIDENCE DE M. ROBERT SCHUMAN
Président

La séance est ouverte à 15 h 05.

Adoption du procès-verbal

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Association économique européenne

M. Blaisse présente le rapport, fait au nom de la commission de la politique commerciale et de la

coopération économique avec les pays tiers, sur les problèmes relatifs à une association économique européenne (doc. n° 50).

Déclaration de M. le Président de la Commission de la C.E.E.

Intervient M. Hallstein, *président de la Commission de la Communauté Économique Européenne*.

Motion d'ordre

M. Alric, *président de la commission de la politique commerciale et de la coopération économique avec*

les pays tiers, demande le renvoi en commission du rapport de M. Blaisse, sur les problèmes relatifs à une association économique européenne (doc. n° 50), dont le début de la discussion était prévu pour ce soir.

Interviennent MM. Birkelbach, Bohy, Kapteyn, Duvieusart, Metzger, Poher, Kalbitzer, Pleven.

M. le Président informe l'Assemblée qu'il a été également saisi d'une demande tendant à instaurer demain un débat sur la déclaration de M. Hallstein.

L'Assemblée décide d'inscrire à l'ordre du jour de la séance de demain, à 11 heures, un débat sur la déclaration de M. Hallstein, étant entendu que ce débat serait joint à la discussion du rapport de M. Blaisse, reportée à demain.

Réponse à la déclaration de M. le Président de la Haute Autorité

En réponse à la déclaration faite hier après-midi par M. le Président de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, intervient M. Poher, *président du groupe démocrate-chrétien*, au nom de son groupe.

PRÉSIDENCE DE M. RUBINACCI

Vice-président

Interviennent MM. Birkelbach, *président du groupe socialiste*, Pleven, *président du groupe des libéraux et apparentés*, au nom de leurs groupes, de la Malène, Armengaud, Coulon, Bousch, Nederhorst, Poher, Nederhorst, Friedensburg, Malvestiti, *président de la Haute Autorité*, de la Malène.

Sur proposition de M. Poher, l'Assemblée décide de laisser le débat ouvert pour lui permettre de se prononcer éventuellement demain sur une proposition de résolution

Questions orales relatives au chômage en Belgique

M. le Président donne lecture des questions orales n°s 3 et 4, de MM. Poher, Pleven et Birkelbach, adressées respectivement à la Haute Autorité et au Conseil Spécial de Ministres de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, relatives à l'allocation spéciale temporaire destinée à aider les travailleurs des entreprises charbonnières de Belgique contrainsts au chômage.

M. le Président porte à la connaissance de l'Assemblée une communication sur ce sujet de M. Elvinger, *président en exercice du Conseil de Ministres*, faisant suite à ses excuses de ne pouvoir assister à la présente session.

M. Finet, *membre de la Haute Autorité*, répond à la question concernant la Haute Autorité.

Intervient M. Poher, au nom des auteurs des questions.

Problèmes relatifs à la main-d'oeuvre dans la C.E.C.A. (suite)

En réponse au rapport présenté mardi après-midi par M. Bertrand sur la circulation de la main-d'oeuvre, la construction d'habitations et l'aide aux travailleurs en chômage (doc. n° 40), interviennent MM. Finet, *membre de la Haute Autorité*, Petrilli, *membre de la Commission de la Communauté Économique Européenne*, Bertrand, *rapporteur*.

M. le Président rappelle à l'Assemblée qu'elle sera appelée à se prononcer demain sur une proposition de résolution présentée par la commission compétente.

Question orale relative à certaines déclarations de M. le Président de la Haute Autorité

M. le Président donne lecture de la question orale n° 5 de M. Kalbitzer adressée à la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, relative à certaines déclarations faites au cours d'une interview accordée à un organe de presse, par M. Malvestiti, *président de la Haute Autorité*.

M. Malvestiti, *président de la Haute Autorité*, répond à la question.

Intervient M. Kalbitzer

Dépôt de documents

L'Assemblée prend acte du dépôt des documents suivants:

— rapport complémentaire de M. Bertrand, au nom de la commission de la sécurité, de l'hygiène du travail et de la protection sanitaire sur les problèmes de sécurité, d'hygiène du travail et de protection sanitaire dans le cadre de la Communauté Économique Européenne et de l'Euratom ainsi que sur les questions du contrôle de sécurité dans le cadre de l'Euratom en application des articles 77 à 85 du traité (doc. n° 56);

— rapport de M. Janssen, au nom de la commission de l'administration de l'Assemblée Parlementaire Européenne et du budget des Communautés, sur le projet de budget supplémentaire de la Communauté Économique Européenne et de la Communauté Européenne de l'Énergie Atomique pour l'exercice 1959, relatif à la Cour de Justice (doc. n° 57);

— rapport complémentaire de M. Darras, au nom de la commission du marché intérieur de la Communauté, sur les problèmes relatifs à l'ouverture des marchés et au régime de concurrence soulevés par les deuxièmes rapports généraux sur l'ac-

tivité de la Communauté Économique Européenne et de la Communauté Européenne de l'Énergie Atomique (doc. n° 58).

Ordre du jour de la prochaine séance

Sur proposition du Comité des présidents et compte tenu de la décision prise au cours de la séance de cet après-midi, l'Assemblée décide de modifier l'ordre du jour de la séance de demain, vendredi, 25 septembre, qui se trouve ainsi fixé:

A 11 heures et, s'il y a lieu, l'après-midi:

— discussion:

— du rapport de M. Blaisse (doc. n° 50);

— de la déclaration de M. Hallstein;

— présentation, discussion et vote du rapport de M. Janssen sur les projets de budget supplémentaire (doc. n° 57);

— présentation, discussion et vote du rapport de M. Bohy sur la modification de l'article 32 du règlement (doc. n° 54);

— présentation, discussion et vote des propositions de résolution.

La séance est levée à 20 h 10.

Le secrétaire général
de NERÉE tot BABBERICH

Le président
Robert SCHUMAN

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU VENDREDI 25 SEPTEMBRE 1959

PRÉSIDENCE DE M. VANRULLEN
Vice-président

La séance est ouverte à 11 h 10.

Adoption du procès-verbal

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Dépôt d'un document

L'Assemblée prend acte du dépôt du document suivant:

rapport complémentaire de M. Bertrand, au nom de la commission des affaires sociales, sur:

— la politique de libre circulation de la main-d'œuvre;

— quelques aspects de la politique de la Haute Autorité en matière de construction d'habitations (voir Septième rapport général de la Haute Autorité de la C.E.C.A. sur l'activité de la Communauté);

— certains problèmes relatifs à la main-d'œuvre des industries de la C.E.C.A.;

— l'aide aux travailleurs des entreprises charbonnières contraints à du chômage partiel collectif par manque de débouchés de l'entreprise (doc. n° 59).

Association économique européenne (suite)**Discussion de la déclaration du président de la Commission de la C.E.E.**

Dans la discussion du rapport présenté hier par M. Blaisse sur les problèmes relatifs à une association économique européenne (doc. n° 50), et de la déclaration de M. Hallstein, *président de la Commission de la Communauté Économique Européenne*, interviennent MM. Alric, *président de la commission de la politique commerciale et de la coopération économique avec les pays tiers*, au nom de la commission, van der Goes van Naters, Metzger, Pleven, *président du groupe des libéraux et apparentés*, au sein du groupe, Van Campen, Duvieusart, Van Campen, de la Malène, Kapteyn.

M. le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur une proposition de suspension de séance.

Intervient M. Blaisse, *rapporteur*.

L'Assemblée décide de renvoyer la suite du débat à 14 h 30.

La séance est suspendue à 12 h 45.

Elle est reprise à 14 h 40.

PRÉSIDENCE DE M. ROBERT SCHUMAN

Président

Dans la suite de la discussion du rapport de M. Blaisse et de la déclaration de M. Hallstein, interviennent MM. Furler, Kalbitzer, Caron, Scheel, Duvieusart, Kalbitzer, Richarts, Rey, *membre de la Commission de la Communauté Économique Européenne*, Blaisse, *rapporteur*, Kapteyn, de la Malène, Rey.

M. le Président informe l'Assemblée qu'elle sera appelée à se prononcer ultérieurement sur une proposition de résolution présentée par la commission compétente.

Budget supplémentaire relatif à la Cour de Justice

M. Janssen présente le rapport, fait au nom de la commission de l'administration de l'Assemblée Parlementaire Européenne et du budget des Communautés, sur le projet de budget supplémentaire de la Communauté Économique Européenne et de la Communauté Européenne de l'Énergie Atomique pour l'exercice 1959, relatif à la Cour de Justice (doc. n° 57).

A la suite d'une question de M. Poher, l'Assemblée prend acte d'une déclaration de M. Rey, *membre de la Commission de la Communauté Économique Européenne*, confirmant que la procédure à suivre pour les budgets supplémentaires doit être la même que pour le budget principal.

L'Assemblée adopte la résolution suivante:

RÉSOLUTION

relative au projet de budget supplémentaire de la C.E.E. et de l'Euratom pour l'exercice 1959 ayant trait aux dépenses de la Cour de Justice

«L'Assemblée Parlementaire Européenne

1. Considère que l'établissement de budgets supplémentaires en cours d'exercice — ce qui n'est d'ailleurs pas prévu formellement par les traités de la C.E.E. et de l'Euratom — est à éviter dans toute la mesure du possible;

2. Prend acte du projet de budget supplémentaire établi par les Conseils de la C.E.E. et de l'Euratom le 11 septembre 1959 augmentant d'un montant de 3 010 000 frb. l'état prévisionnel de la Cour de Justice pour l'exercice 1959.»

Modification de l'article 32 du règlement

M. Bohy, *président de la commission des questions juridiques, du règlement et des immunités*, présente le rapport, fait au nom de la commission, sur la modification de l'article 32, paragraphe 2, du rè-

glement de l'Assemblée Parlementaire Européenne relatif à l'établissement de la liste des orateurs (doc. n° 54).

L'Assemblée adopte la résolution suivante:

RÉSOLUTION**relative au texte du paragraphe 2 de l'article 32 du règlement**

«L'Assemblée Parlementaire Européenne

décide d'insérer entre la première et la deuxième phrase du paragraphe 2 de l'article 32 de son règlement la phrase suivante:

«Un tour de parole prioritaire peut cependant, sur leur demande, être accordé aux présidents des groupes politiques s'exprimant au nom de leur groupe ou aux orateurs qui suppléent les présidents dans cette mission.»

Le paragraphe 2 de l'article 32 du règlement se lit donc comme suit:

«2. Les représentants qui demandent la parole sont inscrits suivant l'ordre de leur demande.

Un tour de parole prioritaire peut cependant, sur leur demande, être accordé aux présidents des groupes politiques s'exprimant au nom de leur groupe ou aux orateurs qui suppléent les présidents dans cette mission.

Nul ne peut obtenir la parole plus de deux fois sur le même sujet, sauf autorisation du président. Toutefois, le président et le rapporteur des commissions intéressées sont entendus sur leur demande.

Sur proposition du président, l'Assemblée peut décider de limiter le temps de parole.»

Réponse à la déclaration de M. le Président de la Haute Autorité (suite)

En conclusion du débat sur la déclaration de M. Malvestiti, *président de la Haute Autorité*, l'Assemblée prend acte du dépôt, par MM. Poher, Pleven et Birkelbach, *présidents des trois groupes politiques de l'Assemblée*, d'une proposition de réso-

lution faisant suite à la déclaration d'investiture du président de la Haute Autorité (doc. n° 60).

Intervient M. Armengaud.

L'Assemblée décide de se prononcer immédiatement sur la proposition de résolution.

Elle adopte la résolution suivante:

RÉSOLUTION**faisant suite à la déclaration d'investiture du président de la Haute Autorité***«L'Assemblée Parlementaire Européenne,*

— ayant entendu la déclaration faite par M. Malvestiti, président de la Haute Autorité, nouvellement constituée,

1. Invite la Haute Autorité à:

— mener activement, en coopération avec la Commission de la C.E.E. et la Commission de l'Euratom, une politique communautaire de l'énergie;

— user au maximum de ses pouvoirs pour remédier aux effets néfastes de la crise structurelle dans l'industrie charbonnière de la Communauté et pour atteindre les objectifs sociaux prévus par le traité;

2. Demande, en outre, à la Haute Autorité d'exercer toute son influence auprès du Conseil Spécial de Ministres pour la mise en œuvre des décisions communautaires qui s'imposent en la matière.»

Protection sanitaire et sécurité du travail dans le cadre de la C.E.E. et de la C.E.E.A. (suite)

M. Bertrand, *président de la commission de la sécurité, de l'hygiène du travail et de la protection sanitaire*, présente le rapport complémentaire fait au nom de la commission, sur les problèmes de sécurité, d'hygiène du travail et de protection

sanitaire dans le cadre de la Communauté Économique Européenne et de l'Euratom, ainsi que sur les questions du contrôle de sécurité dans le cadre de l'Euratom en application des articles 77 à 85 du traité (doc. n° 56).

L'Assemblée adopte la résolution suivante:

RÉSOLUTION**relative aux problèmes de sécurité, d'hygiène du travail et de protection sanitaire dans le cadre de la C.E.E. et de l'Euratom, ainsi qu'aux questions du contrôle de sécurité dans le cadre de l'Euratom en application des articles 77 à 85 du traité***«L'Assemblée Parlementaire Européenne,*

— consciente de l'importance que revêtent pour la Communauté européenne tout entière les problèmes de sécurité, d'hygiène du travail et de protection sanitaire, ainsi que la question du contrôle de sécurité dans le cadre de l'Euratom,

1. Attire l'attention des Commissions exécutives de la C.E.E. et de l'Euratom, des gouvernements des États membres et de toutes les autorités compétentes sur les principes d'action présentés dans le rapport de sa commission compétente (doc. n° 49 — 1959);

2. Insiste, une fois de plus, sur la nécessité absolue pour les exécutifs des trois Communautés d'établir entre eux un véritable programme commun d'action en matière de sécurité du travail;

— en ce qui concerne plus particulièrement le domaine d'action de la C.E.E., l'Assemblée

3. Suggère à l'exécutif d'envisager la possibilité d'établir un inventaire des nécessités et un ordre des priorités à accorder en matière de sécurité et d'hygiène du travail;

4. Réitère sa proposition de voir étudier la possibilité de conclure un accord entre les gouvernements, l'exécutif de la C.E.E. et la Haute Autorité, établi sur les mêmes principes que l'accord entre la Haute Autorité et les gouvernements pour la création de l'Organe permanent;

5. Attire l'attention des organes communautaires et nationaux compétents — et en particulier celle du Conseil de Ministres — sur la nécessité pour les exécutifs européens de pouvoir disposer en quantité et en qualité du personnel nécessaire à la réalisation des objectifs de la Communauté;

— en ce qui concerne plus particulièrement le domaine d'action de l'Euratom, l'Assemblée

6. Insiste sur la nécessité de tenir régulièrement à jour et de compléter éventuellement les normes de base en fonction de l'expérience et de l'évolution des recherches dans le monde;

7. Prie l'exécutif de veiller à l'application des normes de base dans les divers pays membres, ainsi qu'à l'harmonisation des dispositions législatives, réglementaires et administratives prises à cette fin;

8. Souligne la nécessité pour l'exécutif de promouvoir par les moyens qui lui sont propres une coordination plus poussée et un développement accru des connaissances dans le domaine des mesures de la radioactivité ambiante;

9. Souhaite que l'Euratom attache une importance particulière aux problèmes médicaux et médico-sociaux de la protection des travailleurs et de la population contre les radiations ionisantes;

10. Encourage l'exécutif à trouver une solution satisfaisante aux délicats problèmes existant en matière d'assurance contre les risques atomiques et à faire assurer les garanties financières nécessaires à cette fin;

— en ce qui concerne le domaine particulier du contrôle de sécurité dans le cadre de l'Euratom, l'Assemblée

11. Marque sa satisfaction devant l'activité déployée par l'exécutif de l'Euratom dans la mise sur pied du système de contrôle prévu par le traité;

12. Exprime le souhait de voir ce contrôle s'appliquer également à l'utilisation des déchets nucléaires et à leur stockage;

13. Enfin, se félicite du fait que le système de contrôle élaboré par l'Euratom soit unique et s'applique tant aux matières nucléaires utilisées dans le cadre de l'activité propre de la Communauté qu'à celles employées dans la Communauté en vertu des engagements passés par l'exécutif avec les États-Unis et la Grande-Bretagne.»

Ouverture des marchés et régime de concurrence (suite)

M. Darras présente le rapport complémentaire, fait au nom de la commission du marché intérieur de la Communauté, sur les problèmes relatifs à l'ouverture des marchés et au régime de concurrence

soulevés par les deuxièmes rapports généraux sur l'activité de la Communauté Économique Européenne et de la Communauté Européenne de l'Énergie Atomique (doc. n° 58).

L'Assemblée adopte la résolution suivante:

RÉSOLUTION

relative à l'ouverture des marchés et au régime de concurrence dans la Communauté Économique Européenne et dans la Communauté Européenne de l'Énergie Atomique

«L'Assemblée Parlementaire Européenne

1. Rappelle l'importance que revêt l'application complète et sans heurt des mesures prévues par les traités de Rome pour l'ouverture des marchés dont la première réalisation eut lieu de façon satisfaisante le 1^{er} janvier 1959;

2. Invite l'exécutif de la C.E.E. à rechercher à accélérer, dans la mesure du possible, la mise en application du traité du Marché commun et notamment les mesures qui y sont prévues en ce qui concerne la politique de concurrence et le rapprochement des dispositions législatives, administratives et réglementaires;

3. Souligne l'intérêt des questions soulevées par sa commission compétente dans son rapport (doc. n° 51 — 1959);

4. Charge son président de transmettre, avec la présente résolution, le rapport de sa commission compétente à l'exécutif de la C.E.E. en l'invitant à donner toutes les suites voulues aux observations qui y sont exprimées, ainsi qu'au Conseil de la C.E.E.»

Problèmes relatifs à la main-d'œuvre dans la C.E.C.A. (suite)

M. Bertrand présente le rapport complémentaire, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur:

— la politique de libre circulation de la main-d'œuvre;

— quelques aspects de la politique de la Haute Autorité en matière de construction d'habitations

(voir Septième rapport général de la Haute Autorité de la C.E.C.A. sur l'activité de la Communauté);

— certains problèmes relatifs à la main-d'œuvre des industries de la C.E.C.A.;

— l'aide aux travailleurs des entreprises charbonnières contraints à du chômage partiel collectif par manque de débouchés de l'entreprise (doc. n° 59).

L'Assemblée adopte la résolution suivante:

RÉSOLUTION

sur

— la politique de libre circulation de la main-d'œuvre;

— quelques aspects de la politique de la Haute Autorité en matière de construction d'habitations (voir Septième rapport général de la Haute Autorité de la C.E.C.A. sur l'activité de la Communauté);

— certains problèmes relatifs à la main-d'œuvre des industries de la C.E.C.A.;

— l'aide aux travailleurs des entreprises charbonnières contraints à du chômage partiel collectif par manque de débouchés de l'entreprise.

«L'Assemblée Parlementaire Européenne,

— après examen du rapport de sa commission des affaires sociales (doc. n° 40 — 1959);

— entendu les débats et les déclarations de la Haute Autorité

sur la politique de libre circulation de la main-d'œuvre:

1. Constate que l'application de l'article 69 du traité de la C.E.C.A. n'a eu jusqu'ici que peu de résultats;
2. Réaffirme sa conviction que la décision relative à l'application de l'article 69, adoptée par le Conseil Spécial de Ministres le 8 décembre 1954 doit être revue au besoin et que son champ d'application doit être élargi;
3. Rappelle la résolution adoptée par l'Assemblée Commune le 13 mai 1955, où se trouvaient notamment énoncées des propositions concrètes de modification de certains articles de ladite décision;
4. Invite les trois exécutifs à rechercher dans quelle mesure les dispositions que le traité de la C.E.E. contient en matière de libre circulation de la main-d'œuvre et les mesures à prendre dans le cadre de ces dispositions peuvent être appliquées aux travailleurs de l'industrie charbonnière et de l'industrie sidérurgique exclus de l'application de la décision précitée;
5. Attend à bref délai les propositions que la Commission de la C.E.E. formulera en vue de l'exécution des dispositions des articles 48 et 49 du traité de la C.E.E. en matière de libre circulation de la main-d'œuvre;
6. Souligne la nécessité de définir les bases d'une politique des migrations de manière à tenir compte notamment des problèmes de formation professionnelle et de logement des **travailleurs** migrants, et invite l'exécutif à faire connaître ses conceptions à cet égard et à formuler des propositions concrètes concernant la création d'un bureau central de l'emploi;

sur la politique de construction d'habitations de la Haute Autorité:

7. Prend acte avec satisfaction de l'état des travaux d'exécution des quatre programmes de construction d'habitations ouvrières de la C.E.C.A.;
8. Invite la Haute Autorité à mettre sa politique de construction d'habitations en concordance avec les besoins réels et à se procurer à cette fin les moyens financiers nécessaires;

sur les problèmes relatifs à la main-d'œuvre des industries de la C.E.C.A.:

9. Exprime son inquiétude croissante en face de l'évolution récente de l'emploi dans l'industrie charbonnière
10. Estime nécessaire de bien connaître les causes profondes de la régression du nombre des travailleurs occupés dans l'industrie charbonnière ainsi que la répercussion de cette régression sur la production charbonnière;
11. Invite la Haute Autorité, en coopération avec les autres exécutifs, à dresser pour les mines un plan d'assainissement et de reconversion couvrant une période déterminée et destiné à susciter la création de nouvelles possibilités d'emploi, dans d'autres secteurs, pour les mineurs qui ne peuvent plus être occupés dans la mine;

sur l'aide aux travailleurs des entreprises charbonnières contraints à du chômage partiel collectif par manque de débouchés de l'entreprise:

12. Appuie la proposition de la Haute Autorité de proroger provisoirement jusqu'au 31 octobre 1959 le versement de l'allocation spéciale tendant à aider les travailleurs des entreprises charbonnières contraints à du chômage partiel collectif et formule le vœu que le Conseil de Ministres donne à cette proposition une suite favorable;
13. Estime que, vu la situation actuelle de l'industrie charbonnière et l'évolution défavorable qui semble se dessiner, l'attribution de ladite allocation spéciale ne doit pas se limiter aux chômeurs de l'industrie charbonnière belge;

14. Formule l'espoir que l'on ne se bornera pas à octroyer une allocation temporaire aux chômeurs de l'industrie charbonnière mais que cette forme d'aide sera combinée à une politique constructive de l'emploi;

15. Insiste pour que les autorités responsables, notamment le Conseil de Ministres, prennent leurs décisions en matière d'octroi d'aide, etc. en temps utile pour que les travailleurs ne se trouvent pas inutilement dans l'incertitude quant à leurs revenus dans la période à venir;

16. Attend de la Haute Autorité qu'elle veille en temps utile à se procurer les moyens financiers qui lui permettront de s'acquitter des obligations qui lui sont imposées dans le cadre des objectifs communs du traité de la C.E.C.A.;

17. Exprime sa satisfaction à la Haute Autorité de ce que celle-ci a présenté, au Conseil de Ministres, des propositions en vue de disposer de moyens et de pouvoirs intacts en matière de réadaptation et d'assurer la continuité de la politique, même après le 10 février 1960, par application de dispositions analogues à celles du paragraphe 23 de la convention relative aux dispositions transitoires, et exprime l'espoir que ces propositions seront favorablement accueillies.»

Nominations de membres de commissions

Sur proposition du bureau, conformément à l'article 38 du règlement, l'Assemblée ratifie les nominations suivantes:

— dans la commission des affaires politiques et des questions institutionnelles: celle de M. Filliol (siège vacant);

— dans la commission de la politique économique à long terme, des questions financières et des investissements: celle de M. Armengaud, en remplacement de M. Lagailarde;

— dans la commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer: celles de M. Bech (siège vacant), Corniglion-Molinier (siège vacant) et Armengaud, en remplacement de M. Ferretti;

— dans la commission des transports: celle de M. Corniglion-Molinier, en remplacement de M. Filliol.

Calendrier des prochains travaux de l'Assemblée

M. le Président rappelle à l'Assemblée qu'aux termes des articles 139 et 109 des traités instituant la Communauté économique et l'Euratom, et de l'article premier du règlement, l'Assemblée se réu-

nit de plein droit le troisième mardi d'octobre et qu'en conséquence, la prochaine réunion de l'Assemblée aura lieu à partir du mardi 20 octobre.

Un comité des présidents, qui se réunira le 12 octobre, à Bruxelles, établira les propositions concernant la durée précise et l'ordre du jour de cette session, qui doit être relativement courte. Ces propositions seront communiquées aux membres de l'Assemblée.

A l'ordre du jour de cette session figurera le rapport de M. Angioy sur les problèmes sociaux.

Adoption du procès-verbal de la présente séance

Conformément à l'article 20, paragraphe 2, du règlement, l'Assemblée adopte le procès-verbal de la présente séance.

Interruption de la session

M. le Président déclare interrompue la session de l'Assemblée Parlementaire Européenne jusqu'au 20 octobre 1959.

La séance est levée à 16 h 30.

Le secrétaire général
de NERÉE tot BABBERICH

Le président
Robert SCHUMAN

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE ET DE SES ORGANES

*MODIFICATIONS INTERVENUES DEPUIS LA PUBLICATION DU JOURNAL OFFICIEL DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, N° 49, DU 15 SEPTEMBRE 1959, PAGE 1017/59*

ASSEMBLÉE

Par lettre du 16 septembre 1959, **M. Hellwig** a fait savoir au président de l'Assemblée Parlementaire Européenne qu'en raison de sa nomination en qualité de membre de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, il se voit contraint de résigner son mandat de membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne.

M. Hellwig était inscrit au groupe démocrate-chrétien de l'Assemblée Parlementaire Européenne et membre de la commission du marché intérieur de la Communauté.

GROUPES POLITIQUES

Élu vice-président de l'Assemblée Parlementaire Européenne le 26 juin 1959, **M. Rubinacci** a succédé en cette qualité à **M. Battista** au bureau du groupe démocrate-chrétien.

MM. Armengaud, Blondelle, Corniglion-Molinier et **Vial** se sont inscrits au groupe des libéraux et apparentés et **M. Ramizason** au groupe socialiste de l'Assemblée Parlementaire Européenne.

COMMISSIONS

La commission des affaires politiques et des questions institutionnelles a élu le 24 septembre **M. Faure** second vice-président en remplacement de **M. Boutemy**, décédé. **M. Filliol** a été nommé le 25 septembre 1959 membre de ladite commission.

La commission de l'agriculture a élu le 24 septembre 1959 **M. Boscary-Monservin** président en remplacement de **M. Boutemy**, décédé.

La commission de la politique économique à long terme, des questions financières et des investissements a élu M. **Restagno** second vice-président le 10 juillet 1959. Le 25 septembre 1959, M. **Armengaud** a été nommé membre de la même commission, en remplacement de M. Lagaillarde.

Le 25 septembre 1959, M. **Armengaud** a été nommé membre de la commission des pays et territoires d'outre-mer en remplacement de M. Ferretti; le même jour, MM. **Bech** et **Corniglion-Molinier** ont été nommés membres de la même commission.

Le 22 septembre 1959, M. **Bech** a été nommé membre de la commission temporaire spéciale chargée d'une mission d'étude et d'information dans les pays et territoires d'outre-mer, en remplacement de M. Bégué.

Le 25 septembre 1959, M. **Corniglion-Molinier** a été nommé membre de la commission des transports, en remplacement de M. Filliol.

La commission de la recherche scientifique et technique a élu M. **Geiger** président le 7 septembre 1959. Le même jour, M. Ratzel a remis son mandat de vice-président à la disposition de la commission. Le 23 septembre 1959, la commission a élu M. **Longchambon** premier vice-président et M. **Posthumus** second vice-président.

La commission de la sécurité, de l'hygiène du travail et de la protection sanitaire a élu M. **Bernasconi** second vice-président le 24 septembre 1959.

La commission des questions juridiques, du règlement et des immunités a élu M. **Janssen**, M. M. A. A., second vice-président le 24 septembre 1959.

INFORMATIONS

Calendrier des réunions ⁽¹⁾

Commission de l'agriculture	5 octobre 1959 11 h 00	Bruxelles
Commission des affaires sociales	9 octobre 1959 10 h 30 10 octobre 1959	Bruxelles
Mission d'étude de la commission de la recherche scientifique et technique et de la commission de la sécurité, de l'hygiène du travail et de la protection sanitaire	11 octobre 1959 au 16 octobre 1959	Belgique République fédérale d'Allemagne Pays-Bas
Bureau	12 octobre 1959 11 h 00	Bruxelles
Comité des présidents	12 octobre 1959 15 h 00	Bruxelles
Commission des affaires politiques et des questions institutionnelles	13 octobre 1959 15 h 30 14 octobre 1959 10 h 00	Rome
Groupe de travail pour les élections européennes	15 octobre 1959 10 h 00 16 octobre 1959 17 octobre 1959 matinée	Rome
Groupe socialiste	19 octobre 1959 14 h 30	Strasbourg
Groupe démocrate-chrétien	19 octobre 1959 16 h 00	Strasbourg

(1) Établi à la date du 5 octobre 1959 sous réserve de modifications ultérieures.

Session plénière à partir du	20 octobre 1959	Strasbourg
Commission pour la politique énergétique	21 octobre 1959	Strasbourg
Commission de la politique économique à long terme, des questions financières et des investissements	21 octobre 1959 ou 22 octobre 1959	Strasbourg
Commission du marché intérieur de la Communauté	21 octobre 1959 ou 22 octobre 1959	Strasbourg
Commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer et délégation chargée d'une mission d'étude et d'information dans les pays et territoires d'outre-mer	22 octobre 1959 23 octobre 1959	Strasbourg
Commission de la politique commerciale et de la coopé- ration économique avec les pays tiers	22 octobre 1959	Strasbourg

